



Des partisans de « l'église d'Ukraine » s'emparent par la force d'un bâtiment culturel appartenant à l'Église orthodoxe ukrainienne



Service de communication du DREE, 28.09.2023. Le 24 septembre, des partisans de la structure schismatique « église d'Ukraine » se sont emparés par la force de l'église de l'Intercession d'Adamovka, dans la région de Khmel'nitski, appartenant à l'Église orthodoxe d'Ukraine, rapporte l'Union des journalistes orthodoxes, se référant au service de presse du diocèse.

La saisie a eu lieu bien que la communauté paroissiale de l'église de l'Intercession n'ait pas pris la décision de rejoindre « l'église d'Ukraine » et se soit à plusieurs reprises adressée aux autorités au sujet des prétentions des militants de cette structure.

Une fausse « réunion de la paroisse » a eu lieu à Adamovka, dont les participants ont voté pour le transfert de l'église du village dans la juridiction de « l'église d'Ukraine », a eu lieu le 2 juillet dernier. Le recteur et les paroissiens avaient été jetés hors de la maison de la culture où avait lieu le vote. La

communauté a informé la police et l'administration régionale de l'incident. Néanmoins, le 19 juillet, les fonctionnaires ont procédé au réenregistrement de l'église au profit de la structure schismatique. Les fidèles se sont donc une nouvelle fois adressés à la police et ont même demandé la protection du chef de l'État. Leur requête a été renvoyée à l'administration régionale, informe le site « Pravoslavnaïa jizn' » (Vie orthodoxe).

Selon les représentants du diocèse, les fonctionnaires locaux enfreignent les normes législatives réglementant l'activité des organisations religieuses, ainsi que les recommandations du Service d'État d'Ukraine en matière d'ethnopolitique et de liberté de conscience en cas de changement de juridiction d'une communauté religieuse si l'organe qui effectue l'enregistrement reçoit une lettre l'informant que celle-ci ne souhaite pas changer de juridiction et que la décision de changement n'avait pas été prise par ses membres mais par des habitants du village ne correspondant pas aux critères déterminant l'appartenance à la communauté. Le service de presse précise que « les actes d'individus non revêtus des pleins-pouvoirs, qui ne sont pas membres de la communauté religieuse, mais agissent en son nom, ainsi que l'inactivité de certains fonctionnaires ont provoqué la saisie de l'église de l'Intercession du village d'Adamovka et la violation brutale des droits des fidèles de la communauté religieuse locale. » « Malgré la saisie de l'église de l'Intercession par les partisans de « l'église d'Ukraine », la communauté religieuse reste dans la juridiction de l'Église orthodoxe ukrainienne. La vie liturgique à Adamovka se poursuivra, et la communauté défendra ses droits constitutionnels légitimes devant le tribunal », constate-t-on au service de presse du diocèse de Khmel'nitski.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/90817/>